

## CACES® R482 cat. F

### **PUBLICS / PRÉREQUIS**

Toute personne amenée à manipuler un engin de chantier.

Etre âgé de 18 ans minimum.

Etre reconnu apte médicalement.

Savoir lire et écrire le français

### **OBJECTIFS**

Permettre à un opérateur utilisateur d'engins de chantier de répondre aux obligations du Code du Travail en recevant une formation conforme aux exigences de la R482, permettant au chef d'établissement de délivrer une autorisation de conduite si le résultat aux tests de contrôle des connaissances est satisfaisant.

A l'issue de la formation, l'opérateur aura reçu toutes les consignes lui permettant d'effectuer toutes les manœuvres, toutes les vérifications et tous les travaux à son poste de travail.

### **PÉDAGOGIE**

Formation en salle pour la théorie : diaporamas, films ou documents à but pédagogique

Application pratique.

Echanges interactifs avec le formateur

### **VALIDATION**

Après examen, délivrance, si résultat favorable, d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) en application de la recommandation CNAM R482

### **DURÉE**

A déterminer selon la demande.

### **PÉRIODICITÉ**

Le CACES® R482 est à renouveler tous les 10 ans.

### • PROGRAMME THEORIQUE

- Statistiques des accidents du travail
- Dispositions réglementaires
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations
- Processus menant à l'AT et à la maladie professionnelle
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances
- Que faire en cas d'accident ?
- Les droits, obligations et responsabilités
- Les risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Les différentes catégories d'engins de chantier
- Description, technologie, et équipements des engins
- Prise de poste et fin de poste
- Stabilité des engins de chantier
- Les règles d'utilisation des engins de chantier
- L'élingage
- Les vérifications
- Les EPI
- Les gestes de commandement des appareils de levage
- Les gestes de manœuvres des engins
- Les signaux sonores des engins de chantier
- La signalisation

### • PROGRAMME PRATIQUE

- Contrôle visuel de l'état de l'engin (pneumatiques, flexibles, fissures, cassures...)
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Vérifications des différents niveaux des réservoirs
- Circulation sur différents sols dans différentes conditions de pentes, en virage, en marche AV-AR
- Réalisation de travaux spécifiques aux engins
- Respect des règles et panneaux de circulation
- Ajustement de la conduite aux conditions de circulation
- Maîtrise des opérations de fin de poste
- Maîtrise des opérations de chargements/déchargements sur porte-engin Mise en œuvre des opérations de maintenance de 1er niveau

**Rappel :** le CACES® ne dispense pas l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié.